

Conseil de discipline

Rôle d'audience

Dossier	13-25-00044		
Nature de l'audience	Audience sur culpabilité et sanction		
Date	3 décembre 2025 à 9 h 30		
Lieu	Audience à distance		
Plaignant	M. Pierre-Alain Rey, CRHA, syndic	Avocate	M ^e Nathalie Vuille
Intimé	M. Mathieu Hudon	Avocat	M ^e Laval Dallaire
Membres du conseil de discipline	M ^e Jean-Guy Légaré, président M. Robert Bronsard, CRHA M. Pierre Lefebvre, CRHA		
Nature de la plainte	1 chef : 1. Dans le cadre du traitement d'une plainte pour harcèlement psychologique : a) Avoir manqué à ses obligations de compétence dans le traitement de la plainte; b) Ne pas avoir respecté pas les règles de l'art et les normes de pratique généralement reconnues dans le traitement de plainte de harcèlement psychologique; c) Avoir manqué à ses obligations de diligence quant au traitement et au suivi de la plainte; le tout contrairement aux articles 2, 3, 4 et 10 du <i>Code de déontologie des CRHA</i> ainsi qu'à l'article 59.2 du Code des professions.		